



# DOSSIER D'INSCRIPTION ACCUEIL DE LOISIRS

**Lieu de l'accueil :**

**Année scolaire :**

**20 .. / 20 ..**

ENFANT (S)	Enfant 1	Enfant 2	Enfant 3
<b>Nom et Prénom</b>			
<b>Sexe (M ou F)</b>			
<b>Date et lieu de naissance</b>	..... .....	..... .....	..... .....
<b>Age</b>			
<b>Classe Ecole fréquentée</b>			
<b>Adresse</b>			



## **CONDITIONS GENERALES**

Un acompte sera demandé avant chaque vacances.

Dans le cas d'une absence justifiée (certificat médical, ...) la journée **sera facturée** 5 € afin de couvrir une partie des frais de repas et d'encadrement engagés.

Une fiche sanitaire pour chaque enfant devra être remplie et signée et jointe au dossier d'inscription.

Fournir également l'attestation CAF précisant le montant du quotient familial.

## **ASSURANCE**

L'UNCMT est assurée auprès de la MAIF. Cette assurance couvre les risques « accidents corporels » et « responsabilité civile », après intervention des organismes sociaux des familles.

Les frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation éventuels restent à la charge des parents, qui devront les rembourser à l'UNCMT lorsqu'elle en aura fait l'avance.

Lunettes : après les remboursements de la Sécurité Sociale et éventuellement de la mutuelle des familles, l'assurance MAIF participera si besoin pour une montant de 80 € (bris et vol).

## **Crédit d'impôt pour les frais de garde des jeunes enfants hors du domicile**

Si vous êtes fiscalement domicilié en France, vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt égal à 50 % des dépenses que vous engagez pour la garde de vos enfants à charge âgés de moins de 6 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année des revenus. Une demande nominative est à formuler auprès de l'UNCMT.

**UNCMT**

4 avenue du Parc Saint André – 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR  
02 31 46 80 40 - [www.uncmt.fr](http://www.uncmt.fr)

